

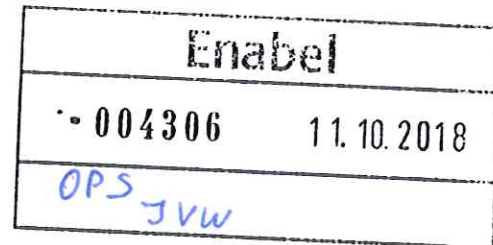


KONINKRIJK BELGIË
Federale Overheidsdienst
**Buitenlandse Zaken,
Buitenlandse Handel en
Ontwikkelingssamenwerking**

D1.2: West-Afrika en de Arabische wereld

Uw contactpersoon:
Anne Van Malderghem
Tel: 02 501 44 37
E-mail: anne.vanmalderghem@diplobel.fed.be

Aan de heer Jean Van Wetter
Algemeen Directeur
ENABEL
Hoogstraat 147
1000 BRUSSEL



uw bericht van uw kenmerk

ons kenmerk

datum

D1.2/AVM/DEV03.02BEN03/2018/10016/4

10 OKT. 2018

te vermelden in elke briefwisseling

**Onderwerp: BENIN – Projet d’Appui aux Organisations Béninoises par le Renforcement des Compétences des Ressources Humaines – NN 3014057 – BEN138811
Bijakte nr. 3 bij uitvoeringsovereenkomst: notificatie**

Mijnheer de Algemene Directeur,

Ik heb het genoegen u hierbij een ondertekend origineel exemplaar van de « Avenant n° 3 à la Convention de Mise en Œuvre de la prestation de la Coopération dénommée “Projet d’Appui aux Organisations Béninoises par le Renforcement des Compétences des Ressources Humaines” – NN 3014057 – N° Enabel: BEN138811 » te sturen.

Ik wens er u goede ontvangst van en verblijf,

Met de meeste hoogachting,

Dirk Teerlinck
Directeur D1

Bijlage(n): Avenant n° 2 à la Convention de Mise en Œuvre de la prestation de la Coopération dénommée “Fonds d’études et de consultances (FEC)” – NN 3014057 – N° Enabel: BEN138811

REPUBLIQUE DU BENIN

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« **Projet d'appui aux organisations béninoises par le renforcement des compétences des
ressources humaines** »

NI: 3014057
N° ENABEL: BEN1388811

Vu la Convention spécifique dénommée « **Projet d'appui aux organisations béninoises par le renforcement des compétences des ressources humaines** » conclue entre le Royaume de Belgique et la République du Bénin en date du 23 mai 2014 en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Projet d'appui aux organisations béninoises par le renforcement des compétences des ressources humaines** » signée le 24 juin 2014 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au Développement chargé des Grande Villes, et la Coopération Technique Belge, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 26 février 2016 et 03 mai 2016 conclu entre le Royaume de Belgique et la République du Bénin, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'échange de lettres des 16 décembre 2016 et 23 février 2016 conclu entre le Royaume de Belgique et la République du Bénin, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'échange de lettres des 20/07/2018 et 27/07/2018 conclu entre le Royaume de Belgique et la République du Bénin, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'Avenant n°1 à la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Projet d'appui aux organisations béninoises par le renforcement des compétences des ressources humaines** », signée le 04/05/2016 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par 2 de ses administrateurs ;

Vu l'Avenant n°2 à la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Projet d'appui aux organisations béninoises par le renforcement des compétences des ressources humaines** », signée le 14/03/2017 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par 2 de ses administrateurs ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 20/07/2018 et 27/07/2018
entre le Royaume de Belgique et le Bénin, portant sur mise à disposition d'un apport budgétaire
supplémentaire de 1.000.000 € (un million euros) en faveur du Projet d'appui aux organisations
béninoises par le renforcement des compétences des ressources humaines (PAORC) , (BEN1388811),
le montant total de la convention de mise en œuvre est augmenté de 1.000.000 € et la durée du projet
est amenée à 67 mois.

Article 2
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de Mise en Œuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 5.320.808,90 € cinq million
trois cent vingt mille huit cent huit euros nonante cents).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre et - le cas échéant - les avenants
précédents restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 11/09/2018, en deux exemplaires originaux, chacune des parties
reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

Pour l'Etat belge,



Administrateur

Nathalie Francken

Alexander DE CROO

Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au
Développement, de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et



Administrateur

Xavier De Cuyper

Plan financier

Budget Overview of BEN138811

Project Title : Bourses

Budget Version : G01
Donor : DGD
Currency : EUR
Duration (months) : 43

	Status	Fin Mode	Amount
A LES COMPÉTENCES DES RH RENFORCÉES SONT DURABLEMENT MISES À PROFIT PAR LES OB			1 625 809,00
01 "Les acteurs clés au Bénin partagent une compréhension commune de concepts innovants de renforcement de compétences"			949.630,00
01 Les acteurs nationaux sont informés et/ou formés sur des concepts innovants de renforcement de compétences		REGIE	31.925,00
02 Les leçons apprises de la mise en œuvre de concepts innovants de renforcement de compétences sont identifiés et partagés parmi	Deleted	REGIE	0,00
03 Un cadre de concertation intersectorielle (PP) est promu		REGIE	30.551,00
04 Des PAC sur la démarche PAC sont mis en œuvre au bénéfice des acteurs clés		REGIE	865.769,00
05 Les leçons apprises de la démarche PAC sont identifiées, documentées et partagées		REGIE	1.386,00
02 "Les ressources humaines ciblées au sein des organisations bénéficiaires du secteur agricole ont réalisé avec succès un			849.452,00
01 Des parcours d'acquisition de compétences sont mis en œuvre dans le secteur agricole en fonction des cibles et équilibres recherchés	Deleted	REGIE	0,00
02 Des parcours innovants d'acquisition de compétences sont développés dans le secteur agricole		REGIE	0,00
03 La continuité des bourses de stage et de formation est assurée pour le secteur agricole		REGIE	165.903,00
04 Les outils, processus et procédures propres à la démarche PAC sont développés et améliorés au sein des OB du secteur agricole		REGIE	19.625,00
05 Les mécanismes et modalités de mise à profit durable sont créés, améliorés et intégrés au secteur agricole		REGIE	0,00
06 Des PAC sont conçus et mis en œuvre au profit des fonctions clés au sein des OB dans le secteur agricole		REGIE	663.924,00
03 "Les ressources humaines ciblées au sein des organisations bénéficiaires du secteur de la santé ont réalisé avec succès un			1.029.617,00
01 Des parcours d'acquisition de compétences sont mis en œuvre dans le secteur de la santé en fonction des cibles et équilibres	Deleted	REGIE	0,00
02 Des parcours innovants d'acquisition de compétences sont développés dans le secteur de la santé	Deleted	REGIE	0,00
03 La continuité des bourses de stage et de formation est assurée pour le secteur de la santé		REGIE	293.483,00
04 Les outils, processus et procédures propres à la démarche PAC sont développés et améliorés au sein des OB du secteur de la santé		REGIE	25.250,00
05 Les mécanismes et modalités de mise à profit durable sont créés, améliorés, et intégrés au sein des OB du secteur santé		REGIE	0,00
06 Des PAC sont conçus et mis en œuvre au profit des fonctions clés au sein des OB dans le secteur de la santé		REGIE	710.879,00
07 Des PAC innovants sont développés avec les IF dans le secteur de la santé		REGIE	0,00
04 Les ressources humaines ciblées au sein des organisations bénéficiaires hors secteurs prioritaires sont renforcées			174.109,00
01 Des bourses de stage et de formation sont mis en œuvre hors secteurs prioritaires		REGIE	117.959,00
02 La continuité des bourses de stage et de formation hors secteurs prioritaires est assurée		REGIE	56.099,00
03 Des PAC sont mis en œuvre hors secteurs prioritaires		REGIE	53,00
05 Les compétences des acteurs (para) portuaires sont renforcées			693.000,00
01 Des PAC sont mis en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires portuaires et la confiance des opérateurs		REGIE	341.500,00
02 Des PAC sont mis en œuvre pour renforcer la crédibilité et le professionnalisme des acteurs (para) portuaires ciblés		REGIE	341.500,00
X RÉSERVE			0,00
01 Réserve			0,00
01 Réserve		REGIE	0,00
Z MOYENS GÉNÉRAUX			1 635 000,00
01 Coûts salariaux			1 356 742,00
01 Expertise technique internationale		REGIE	879.225,00
02 Expertise technique nationale		REGIE	291.437,00
03 Personnel administratif, financier et de support		REGIE	148.584,00
04 Chauffeur		REGIE	37.486,00
02 Investissements			40 530,00
01 Véhicules		REGIE	21.760,00
02 Équipement bureau (mobilier de bureau, air conditionné, téléphones, photocopieurs, etc.)		REGIE	4.869,00
03 Équipement IT (PC, imprimante, beamer, réseau, logiciel, etc.)		REGIE	13.901,00
03 Frais de fonctionnement			162 500,00
01 Frais de fonctionnement bureau		REGIE	69.000,00
02 Frais de fonctionnement des véhicules		REGIE	27.500,00
03 Frais de représentation et de communication externe		REGIE	3.000,00
04 Frais système ERP (coûts relatifs au premier module uniquement)		REGIE	3.000,00
04 Audit, monitoring, évaluation			135.228,00
01 Évaluations (mi-parcours et finale)		REGIE	107.112,00
02 Backstopping technique CTB		REGIE	10.116,00
03 Audit (annuel)		REGIE	18.000,00
99 Conversion rate adjustment			0,00
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00
		REGIE	5 320 809,00
		CGEST	
		TOTAL	5 320 809,00